
PROCÈS D'ANTIGONE

27 février 2023

Justice



ANTIGONE CONDAMNÉE À 1 AN D'ISOLEMENT

ANTIGONE, FILLE D'ŒDIPE, EST
ACCUSÉE D'AVOIR ENFREINT LA
LOI.

En effet, elle n'acceptait pas que l'un de ses frères ne soit pas enterré dignement. Elle a voulu réparer cette injustice en couvrant son corps de terre un soir alors qu'elle devait être chez elle. Antigone a accepté d'être jugée.

Ce matin même, le procès débute avec l'appel d'Antigone à la barre à la demande de **Maître Lebrun**, huissier de justice.

« **JE L'AI FAIT POUR L'HONNEUR DE MA FAMILLE !** » déclare Antigone.

Elle est consciente de ses actes et en **assume** pleinement les conséquences. Ses avocats soulignent que c'est sa **première infraction**.

Place aux témoins

Hémon est appelé à la barre. Il affirme qu'il n'est au courant de rien et déclare que **Créon et Antigone sont coupables**.

La nourrice déclare que le soir de l'enterrement, Antigone a changé de comportement. Elle a aussi affirmé qu'Antigone a eu une **enfance difficile**. Elle était seule et n'avait pas d'amis.

Ismène confirme qu'elle est au courant des actes de sa sœur mais qu'elle ne l'a pas accompagnée même si elle aimait son frère. Elle confirme les dires de la nourrice.

Eurydice, la belle-mère de l'accusée « J'étais chez moi lors des faits, **Je ne suis pas très proche d'Antigone mais je lui fais confiance.** »

« En ce moment je suis distante avec Créon ! »

Hémon reprend son témoignage. Il aurait condamné Antigone également.

Antigone est rappelée à la barre, Elle affirme qu'elle ne se sent pas mal depuis cette affaire mais que la haine des personnes l'affecte, beaucoup. Cependant elle reste forte.

Antigone certifie que la perte des ces 2 frères et de son père a perturbé son enfance. Elle dit aussi qu'elle assume pleinement les conséquences et qu'elle se sait responsable.

La question de trop pour Créon

Maître Ridey : Si vous étiez à la place d' Antigone qu'auriez vous fait ?

« **si j'avais été à la place d' Antigone j'aurais fait la même chose, mais la loi est la loi.** »

DE 70 ANS A 1 AN

Les procureurs demandent 50 000 euros de dédommagement et 70 ans de prison ferme pour Antigone.

La cour se retire et délibère.

Antigone obtient 1 vote blanc, 1 vote pour condamnation et 6 votes contre la demande des procureurs.

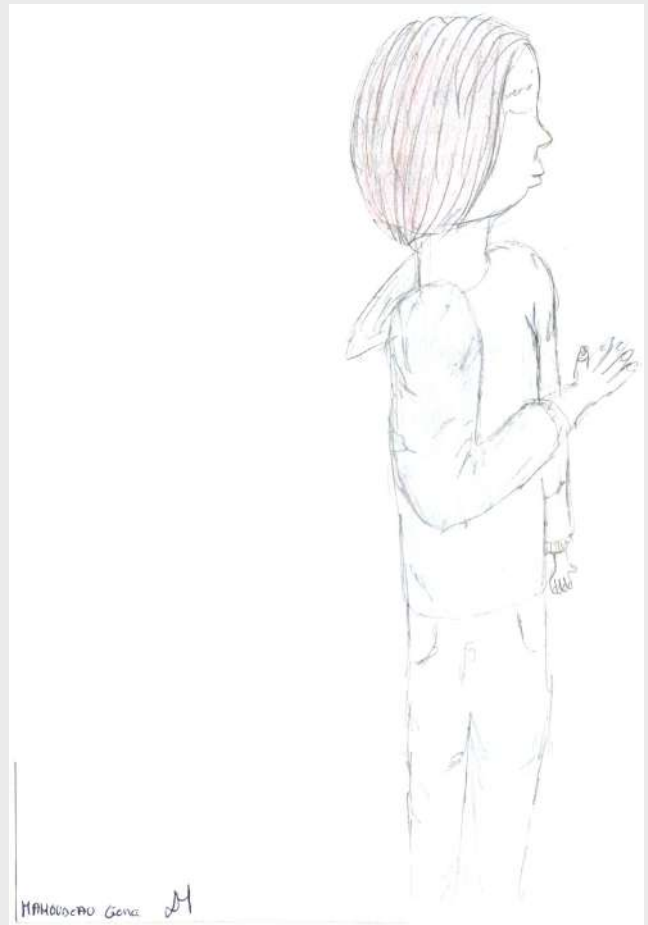
SOULAGEMENT POUR ANTIGONE

La cour décide que la sanction d'Antigone sera **d'un an d'isolement**.

Mais le procès prend une tournure inattendue...

Créon sera poursuivi pour abus de pouvoir et témoignage non-recevable.

Louise & Mélina



Les juges	- Valentine - Lyna
Les assesseur(e)s	- Louis - Zoé - Gabrielle
L'Huissier de justice	- Nathan
Antigone, la prévenue	- Sacha
La police	- Louise - Mélina
L'avocat(e) de la partie civile, avocat(e) de Créon	- Boris - Kairie
Créon	- Timothé
Le - la Procureur(e) de la République	- Oliver - Marie
Avocat(e) de la Défense, défend Antigone	- Émilie - Mathis - Andrea
Ismène, témoin	- Anaëlle
Hémon, témoin	- Liza Yasmine
La nourrice, témoin	- Mathéo
Eurydice, témoin	- Ali
Le greffier-la greffière	- Timéo - Aubin
Les dessinatrices de presse	- Florine - Léona
Les journalistes	- Louise - Mélina